

3ème bureau

Arrêté n° 76 - dir 2 - 588

portant inscription d'objets mobiliers sur
l'inventaire supplémentaire à la liste des
objets mobiliers classés.

Le préfet de la Vendée,
chevalier de la légion d'honneur,

Vu la loi du 23 décembre 1970, modifiant et complétant la loi du
31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret n° 71-858 du 19
octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en
date du 9 novembre 1976 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits
sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

BOULOGNE : église

- chaire à prêcher, chêne, 1851, Barranger, sculpteur à
NANTES, hauteur (sans l'escalier) : 3,60 m.

CHANTONNAY : église de Puybelliard

- croix de procession, argent sur bois, XVIIIème siècle,
hauteur : 0,82 m, largeur : 0,52 m.

LES EPESSES : *église*

- croix d'autel et 6 chandeliers bronze. Hauteur croix :
0,518 m, hauteur chandeliers : 0,362 m.

LES HERBIERS : église St Pierre

- Croix de procession, bronze argenté, XVIIIème siècle,
hauteur : 0,84 m, largeur : 0,48 m.

LES LANDES GENUSSON : église

- calice, argent doré, 2ème moitié du XVII ème siècle,
coupe entre 1809 et 1819 - hauteur : 0,235 m, diamètre
coupe : 0,076 m, pied : 0,14 m.

.../...

LUCON : chapelle de l'hôpital

- crucifix, bois peint, XVIIIème siècle, hauteur : 0,45 m, largeur : 0,35 m.

MARSAIS-STE-RADEGONDE : église Ste Radégonde

- croix de procession, cuivre argenté, milieu XVIIIème siècle, hauteur : 0,71 m, largeur : 0,40 m.

MERVENT : église

- bénitier, pierre calcaire, 1754, hauteur : 1,05 m, diamètre : 0,45 m.

MONSIEURIGNE : église

- Vierge, pierre calcaire XVIIème siècle, hauteur 0,65 m.

MONTOURNAIS : presbytère

- Vierge à l'Enfant, bois peint, XVIIIème siècle, 1,10 m.

MORTAGNE-sur-SEVRE : église d'Evrûnes

- croix de procession, argent sur âme de bois, XVIIème siècle, hauteur : 0,75 m, largeur : 0,42 m.

MORTAGNE-sur-SEVRE : église St Hilaire

- croix de procession, argent sur âme de bois, XVIIème siècle, hauteur : 0,77 m, largeur : 0,43 m.

MOUCHAMPS : église

- calice et patène, argent doré, XVIIème, XVIIIème et XIXème siècles, hauteur : 0,227 m, diamètre pied : 0,147 m.
- burettes et plateau, argent doré, entre 1819 et 1838, hauteur burettes : 0,143 m, diamètre : 0,055 m, longueur plateau : 0,265 m, largeur : 0,155 m.
- crucifix, ivoire sur bois doré, hauteur Christ : 0,205 m, largeur : 0,13 m.

PALLUAU : église

- boîte aux Saintes-Huiles, argent, 1ère moitié du XIXème siècle, hauteur : 0,09 m, longueur : 0,075 m, largeur : 0,04 m.

LA POMMERAIE-sur-SEVRE : église

- St Lienne, statue, bois polychrome, XVIIIème siècle, hauteur : 0,70 m.

ROCHESERVIERE : église

- croix de procession, argent sur âme de bois, XVIIème siècle, hauteur : 0,67 m, largeur : 0,383 m.

LA ROCHE-sur-YON : église St Pierre

- crucifix, bois, XVIIIème siècle, hauteur : 1,40 m, largeur : 1,25 m.

ST-ANDRE-TREIZE-VOIES : église

- calice et patène, argent doré, 1847, hauteur : 0,302 m, diamètre pied : 0,15 m, coupe : 0,07 m.
- croix de procession, cuivre sur bois, XVIIIème siècle ; Christ, Vierge, fleurons, bronze, hauteur : 0,75 m, largeur : 0,44 m.
- porte-missel, bois incrusté de nacre, XIXème siècle, ouvert hauteur : 0,28 m, largeur : 0,25 m.

ST-ETIENNE-DE-BRILLOUET : église

- retable du chœur (sauf tableau), pierre polychromée et dorée, XVIIème siècle, hauteur : 7,20 m, largeur : 5,50 m.
- 2 petits retables (sauf statues) pierre polychromée et dorée, XVIIème siècle, hauteur : 3,30 m, largeur : 2,10 m.

ST GERVAIS : église

- croix d'autel, laiton, XVIIIème siècle, hauteur : 0,36 m, largeur : 0,17 m, pied : 0,10 m.
- chasuble et accessoires, damas violet bordé soie et or, XIXème siècle.

ST GERVAIS : presbytère

- 3 ampoules aux Saintes-Huiles, étain, 2ème moitié du XVIIIème siècle, hauteur : 0,045 m, diamètres : 0,03 et 0,034 m.

ST HILAIRE-LE-VOUHIS : église

- St Hilaire, toile peinte, XVIIIème siècle, hauteur : 2,00 m, largeur : 1,55 m.

ST LAURENT-SUR-SEVRE : basilique

- calice, argent doré, 2ème moitié du XVIIème siècle, hauteur : 0,265 m, diamètre pied : 0,165 m.
- chapelle (calice, patène, burettes, plateau) argent doré, après 1838, hauteur calice : 0,31 m, hauteur burettes : 0,175 m, longueur plateau : 0,315 m, largeur plateau : 0,215 m.
- ciboire, argent doré, début XVIIIème siècle, hauteur : 0,245 m, diamètre coupe : 0,19 m.
- croix d'autel, bronze, 1710, hauteur : 0,775 m, largeur : 0,343 m.

ST MARTIN-DES-FONTAINES : église

- 2 portraits d'évêques de Luçon, toiles peintes XVIIIème siècle, hauteur : 0,86 m, largeur : 0,66 m.
- St Martin, statue, bois polychromé, XVIIIème siècle, hauteur : 1,45 m.

ST MARTIN-LARS-EN-STE-HERMINE : église

- St Martin de Vertou, toile peinte, 1730, hauteur : 1,90 m, largeur : 1,60 m.

ST PAUL-EN-PAREDS : église

- échelle, bronze, XVIIème siècle ou XVIIIème siècle, hauteur : 0,245 m, diamètre : 0,146 m.

STE RADEGONDE-DES-NOYERS : église

- Ste Radegonde, statue, bois, 1,50 m.

ST URBAIN : église

- boîte aux Saintes-Huiles, argent, XVIIIème siècle, hauteur : 0,10 m, longueur : 0,12 m, largeur : 0,06 m.

THIRE : église

- maître autel et retable, marbre (autel) et pierre polychromée (retable), XVIIème siècle, hauteur : 7,00 m, largeur : 6,00 m.
- 2 petits retables, pierre polychromée (sauf statues), XVIIIème siècle, hauteur : 4,00 m, largeur : 2,50 m.

TIFFAUGES : église

- crucifix, ivoire sur croix de chêne, hauteur du Christ : 0,27 m.

LA VERRIE : église

- ciboire, argent doré, XVIIème siècle, hauteur : 0,33 m, diamètre coupe : 0,17 m, pied : 0,15 m
- 6 chandeliers d'autel, bronze, hauteur : 0,33 m, largeur : 0,13 m.

Article 2 - Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de FONTENAY-le-COMTE et des SABLES D'OLONNE et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux propriétaires et aux affectataires également responsables de son exécution.

La Roche-sur-Yon, le 24 novembre 1976

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,

J.F. YAVCHITZ

Pour ampliation :
P/Le directeur,

E. BERTRAND